

SIGNATURE DU CONTRAT AMBITION REGION

AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE DROME EN BIOVALLEE

Lieu / horaires : mardi 13 février à 17h - Biovallée – Le Campus – Eurre (Ecosite du Val de Drôme)

Contacts :

- Région : Séverine JACQUIER, Référent technique : 04 26 73 51 27, severine.jacquier@auvergnerhonealpes.fr
- CCVD : sscaringella@val-de-drome.com

Les grands chiffres de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est la **2^e plus grande Région de France** et la 20^e Région Européenne. C'est une Région presque aussi peuplée que la Suisse et aussi vaste que l'Irlande.

Quelques chiffres : 7.8 millions d'habitants

Un PIB de 240 milliards d'euros (soit 11,4 % de la richesse nationale) ; 15 % de l'emploi industriel français.

Elle est marquée par une grande diversité de territoires, avec des massifs montagneux, des territoires ruraux voire très ruraux face à des agglomérations métropolitaines, des parcs naturels et des territoires de grande tradition industrielle.

La nouvelle politique régionale en matière d'aménagement du territoire :

Objectif de la Région : construire une politique d'aménagement du territoire qui vise à :

- a. Recréer de la proximité avec le territoire et en lien direct avec le Maire,
- b. Construire une politique qui réponde aux besoins des territoires ; des entreprises ; du citoyen,
- c. Couvrir l'intégralité des territoires.

La Région en tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire a décidé d'intervenir de la manière la plus adaptée aux besoins des acteurs locaux :

- Pour les Départements et les Métropoles : avec les conventions territoriales du Contrat de Plan Etat Région,
- Pour les territoires dont les enjeux sont tout à fait particuliers, la Région a eu une approche plus spécifique :
 - pour les quartiers en difficulté, ce sont les programmes de développement urbain,
 - pour les territoires à enjeux (Vallée de la Maurienne, Saint Exupéry, Mont Blanc, Rhône Médian, la Dombes, le Haut-Allier...), ce sont des contrats spécifiques.
- Les Pactes avec le Cantal, la Haute-Loire et l'Ardèche relèvent de la même logique,
- **Pour 159 EPCI** (sur les 167 que compte la région), **la Région intervient avec les Contrats Ambition Région,**
- **Pour les communes moyennes (entre 2 000 et 20 000 habitants), avec le soutien aux Bourgs Centres,**
- **Pour les communes rurales (comptant de moins de 2 000 habitants), avec le Plan en faveur de la Ruralité**

a. Les Contrats Ambition Région

A la suite d'un bilan sur les précédents Contrats Auvergne+ et CDDRA (contrat de développement durable Rhône-Alpes), jugés **trop compliqués, trop éloignés et trop coûteux**, et avec la nouvelle carte intercommunale imposée par l'Etat passant ainsi de 285 EPCI à 168 en 2017, la Région a décidé de créer un nouveau contrat : le Contrat Ambition Région, avec comme spécificité :

- le choix de changer d'interlocuteur et de traiter directement avec les EPCI dans un souci de réduire le mille-feuille administratif. Fin de la chaîne : Commune - EPCI – Pays – Région
- la désignation de conseillers régionaux de proximité capables d'écouter et de construire avec les territoires une politique d'aménagement du territoire à moyen terme (3 ans)
- être plus simple et plus efficace : un contrat de 3 ans, une possibilité d'avenant, une enveloppe connue,
- la réorientation de la plus grande part des crédits de fonctionnement vers l'investissement.

Au total, cela représente une enveloppe de plus de 230 millions d'euros 3 ans. Il n'y a aucune collectivité perdante.

A ce jour, 134 CAR ont été adoptés en Commission Permanente.

Sur le Département de la Drôme, 11 EPCI : 11 Contrats d approuvés (+ Arche Agglo dont le CAR a également été adopté)

b. Les bonus « ruralité » et « bourg-centre » :

Les territoires ruraux recouvrent des enjeux et des réalités très variés en termes de besoins :

- certains territoires sont sous influence des pôles urbains avec une croissance démographique forte puisque caractérisée par un habitat résidentiel mais aussi des contraintes liées à la pression foncière, problématique du déplacement,
- d'autres territoires cumulent les difficultés du fait d'une faible densité, un vieillissement de la population, un enclavement géographique, un accès aux services compliqués.
- entre ces 2 extrêmes, une mosaïque de situations différentes avec des communes attractives sur un plan touristique, d'autres via l'économie résidentielle, d'autres via la valorisation du cadre de vie etc...

Dans tous les cas, les petites communes ont en général des budgets serrés, modestes et sont particulièrement impactées par la baisse des dotations de l'Etat.

A l'écoute de ces préoccupations, la Région a instauré des enveloppes complémentaires au Contrat Ambition Région. Elle n'est pas symbolique ; elle se veut significative – de **2 x 30 millions d'euros** pour 3 ans.

Il s'agit d'un « **bonus** », d'un **coup de pouce** là où il manque des moyens pour boucler un budget.

La ruralité ne peut pas s'en sortir et maintenir sa démographie, sans un soutien de l'Etat, de la Région, du Département.

Ex de projets : aménagement du centre-bourg : aménagement de la place, fleurissement, accessibilité des bâtiments publics, création d'un point multi-service, etc... dès lors qu'il s'agit de dépenses d'investissement.

Sur 4181 communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 3 328 communes sont éligibles au Plan en faveur de la Ruralité et 658 au dispositif de soutien aux Bourgs centres.

Un réel succès depuis le lancement des dispositifs qui témoigne du besoin prégnant qu'il y avait sur ces territoires : plus de 2500 dossiers reçus depuis le lancement en septembre 2016.

A ce jour, 1477 opérations « Ruralité » et opérations « Bourgs centres » approuvées en Commission permanente.

Avec cette nouvelle politique régionale en faveur de l'aménagement du territoire : tout le territoire régional est couvert / toutes les collectivités quelle que soit leur taille.

Présentation de la CC Val de Drôme

La Communauté de communes Val de Drôme compte 30 communes, dont 27 de moins de 2.000 habitants, et 03 de plus de 2.000 habitants . Elle regroupe 30 089 habitants.

Opérations identifiées dans le Contrat Ambition Région :

Le contrat de la CC Val de Drôme a été approuvé lors de la Commission permanente régionale du 18 janvier 2018 pour un montant d'engagement régional de 1 297 000 €.

Ce contrat comprend 9 opérations dont 5 à maîtrise d'ouvrage EPCI

Maître d'ouvrage	Intitulé d'opération	Cout du projet en €	Subvention régionale en €
CCVD	Salle spécialisée de gymnastique et dojo	2 860 000 plafonné à 1 500 000 €	300 000 €
CCVD	Bâtiment service technique intercommunaux	850 000 €	311 000 €
CCVD	Bâtiment d'activité	800 000 € plafonné à 500 000 €	160 000 €
CCVD	Maison de la vallée	350 000 €	71 000 €
CCVD	Bâtiment d'activité	800 000 € plafonné à 500 000 €	160 000 €
Commune de SAOU	Cuisine centrale	400 000 €	80 000 €
Commune de SAOU	Aménagement d'itinérances douces	529 000 €	50 000 €
Commune de CLIOUSCLAT	2ème tranche de rénovation de la poterie	600 000 €	120 000 €
Commune de BEAUFORT SUR GERVANNE	Sécurisation et embellissement des remparts	175 000 €	45 000 €